

**DECLARATION DE LIBERATION INDIVIDUELLE DE LA RESERVE
DE VIN DE BASE à A.O.C. CREMANT DE BOURGOGNE**

**A transmettre à l'UPECB 132 route de Dijon, 21200 BEAUNE
Pour information Tel. 03 80 22 32 50 - contact@cremantbourgogne.fr**

- NOM ou RAISON SOCIALE :
- ADRESSE :
- Téléphone :Courriel :N° EW ou SIRET

*** MOTIVATION DE LA DEMANDE (on peut joindre tout document annexe ou courrier explicatif) ***

*** VOLUME DE RESERVE**

Volume de réserve total stocké (en cave ou chez un / des négociant(s) pour son compte)	Volume de réserve demandé à débloquenter
Volume vin de base :hl	Volume vin de base :hl

* Examen par une commission Interprofessionnelle ad hoc du justificatif adressé par le demandeur à l'UPECB puis validation de la décision par le Conseil d'Administration du BIVB, selon des critères objectifs suivants :

- Perte de récolte pour toutes raisons invoquées et démontrées : perte de récolte suite à des intempéries, destruction de la récolte. Le volume libéré de réserve additionné au volume de récolte sera égal au volume moyen commercialisé des 5 dernières campagnes – fournir tous les éléments pour justifier la demande
- Dans le cas de cession ou de cessation d'activité, le déblocage total de la réserve prend effet au moment de la date d'enregistrement de l'acte.
- Les évènements graves pouvant entraîner un arrêt de l'activité.